



HAL
open science

La mobilité étudiante en Europe, en France et à l'UHA : éléments de définition et de comparaison.

Charlotte Pourcelot

► To cite this version:

Charlotte Pourcelot. La mobilité étudiante en Europe, en France et à l'UHA : éléments de définition et de comparaison.. Journées Doctorales des Humanités 2015, May 2015, Mulhouse, France. hal-01967265

HAL Id: hal-01967265

<https://hal.science/hal-01967265>

Submitted on 30 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nom : POURCELOT

Prénom : Charlotte

Adresse : 20 rue des Clochettes 68350 BRUNSTATT

Email : charlotte.pourcelot@uha.fr

Téléphone portable : 06 74 46 81 24

Université : UHA

Laboratoire de recherche : LISEC - EA 2310

Sujet de thèse : L'influence informationnelle sur le non-recours au tutorat méthodologique

Année d'inscription en doctorat : 2012

Présentation

Charlotte Pourcelot est membre du Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC EA 2310). Elle est docteure en Sciences de l'Education.

Titre

La mobilité étudiante en Europe, en France et à l'UHA : éléments de définition et de comparaison.

Résumé

Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France et l'échec en première année de cycle universitaire est donc toujours aussi décrié. En effet, « *l'échec dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur en France a suscité des inquiétudes et a incité les acteurs de l'université puis les décideurs politiques à trouver des solutions au problème posé. L'organisation de séances de tutorat dans les établissements en est un exemple* » (Annoot, 2001). Outre le tutorat méthodologique, depuis quelques années, nous voyons donc émerger dans les établissements d'enseignement supérieur, et plus particulièrement à l'université, une foule de dispositifs visant à aider les étudiants qui rencontrent des difficultés et à réduire les inégalités, comme les programmes de remise à niveau dans les disciplines fondamentales ou les unités de méthodologie du travail universitaire. Ainsi, alors que les initiatives se succèdent, la mobilité étudiante est-elle la solution ? Cet article a pour objet la présentation de la mobilité étudiante en Europe, en France et à l'Université de Haute-Alsace. Il s'agira pour le lecteur de prendre connaissance du cadre législatif qui l'entoure et de son fonctionnement. Au-delà de ces aspects théoriques, le nouveau programme d'échange d'étudiants Erasmus + sera présenté, et à partir de données statistiques européennes, nationales et locales récentes que nous avons pu collecter, nous tenterons de répondre aux interrogations suivantes :

- étudier dans un autre pays que la France permet-il de (mieux) réussir ?
- quels atouts possèdent les échanges universitaires ?
- quels objectifs doivent encore être atteints ?

Introduction

Le bien-fondé des politiques éducatives qui vise à augmenter perpétuellement le niveau d'éducation est actuellement questionné. En 2005 déjà, des études annonçaient que la proportion d'employés et d'ouvriers resterait stable (Chardon, Estrade, Toutlemonde, 2005). Et pourtant, après le souhait jamais atteint de 80% de bacheliers, fut affiché celui de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur (HCEEE, 2006). Aujourd'hui, l'échec demeure l'un des handicaps prédominants de l'université française (Alava et Romainville, 2001). D'après l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), « *la mobilité étudiante entre les filières permet de lutter contre l'échec et garantit à un étudiant qui souhaite se réorienter une transition de qualité. La mobilité nationale s'avère être indispensable pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans un domaine qui n'existe pas dans leur université d'origine. Enfin la mobilité internationale en plus d'assurer la maîtrise d'une langue étrangère, participe à l'autonomie des étudiants* ». ¹ Ainsi, nous nous proposons dans cet article de présenter succinctement la mobilité étudiante en Europe, en France, et à l'Université de Haute-Alsace (UHA) car la question de la sélection à l'université n'est plus que jamais soulevée et que la réussite étudiante est au cœur de toutes les préoccupations, nous nous demandons :

- si étudier dans un autre pays que la France permet-il de (mieux) réussir ?
- quels atouts possèdent les échanges universitaires ?
- quels objectifs doivent encore être atteints ?

La notion de mobilité recouvre plusieurs facettes. Elle peut être locale, régionale, nationale ou internationale. Ici, nous n'aborderons que la mobilité de l'enseignement supérieur. Incontournable et véritable objet d'analyse pour les universités françaises, depuis une dizaine d'années, ce mouvement s'est accéléré car porté par un contexte législatif et institutionnel favorable. « *Le fait de partir, de bouger, de « voir du pays », de suivre des cursus à l'étranger correspond à un enrichissement qui vient s'ajouter, comme une sorte de plus-value, à la formation* » (Céreq, 2009). Afin de tenter de répondre aux trois interrogations précédentes, nous rappellerons tout d'abord le contexte législatif de la mise en place de la mobilité étudiante en Europe. Puis, nous nous intéresserons plus particulièrement au programme European Community for the Mobility of University Student (ERAMUS) devenu, il y a peu, Erasmus +. Dans une troisième et dernière partie, nous dévoilerons plusieurs données statistiques relatant de la mobilité étudiante en France et à l'étranger, ainsi qu'à l'Université de Haute-Alsace (UHA).

I. Contexte de la recherche

La Déclaration de la Sorbonne a précédé la Déclaration de Bologne. Adoptée à la Sorbonne par quatre ministres chargés de l'enseignement supérieur en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni le 25 mai 1998, d'après l'Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'enseignement supérieur² (AMUE) « *elle a lancé le processus dit de « construction de l'Europe de l'enseignement supérieur », formalisé et élargi à l'ensemble des pays européens lors du colloque de Bologne un an après* ».

¹ Union Nationale des Etudiants de France : <http://unef.fr/2011/07/09/17-droit-a-la-mobilite> [Consulté le 18/01/2015].

² Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'enseignement supérieur : <http://www.amue.fr/presentation/articles/article/harmoniser-larchitecture-du-systeme-europeen-denseignement-superieur-declaration-de-la-sorbonne-1> [Consulté le 18/01/2015].

1. L'espace européen de l'enseignement supérieur

1.1. La déclaration de Bologne

Le 19 juin 1999, la déclaration de Bologne a été signée à Bologne, en Italie, par vingt-neuf pays européens dont les quinze États membres de l'Union européenne de l'époque. Le Conseil de l'Europe³ rappelle les six objectifs qu'elle énonce :

- adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ;
- adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence ;
- mise en place d'un système de crédits ;
- promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs ;
- promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ;
- promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

En résumé, « *la déclaration de Bologne institue le processus de Bologne qui vise à introduire un système de grades académiques facilement reconnaissables et comparables, à promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à assurer la qualité de l'enseignement et à intégrer la dimension européenne dans l'enseignement supérieur* ». ⁴

1.2. Le processus de Bologne

Le nom du processus provient de la signature de la déclaration de Bologne. Il a donc débuté en 1999 et a pour finalité la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES). Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) rappelle dans son rapport annuel publié en 2014 qu'il a pour objectif de faire du continent européen un vaste espace sans frontières où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle, et de rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde. D'après le communiqué de Louvain publié en 2009, « *d'ici à 2020, les 46 pays signataires sont encouragés à atteindre l'objectif de 20% de diplômés bénéficiaires d'une période d'étude ou de formation à l'étranger* » (Endrizzi, 2010). Soulignons que le processus de Bologne repose sur une coopération libre entre Etats et qu'il est actuellement dirigé par quarante-six pays en coopération avec des organisations internationales telles que : le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, l'Association Européenne des Universités (EUA), l'Union des Etudiants de l'Europe (ESU), l'Association Européenne des Institutions d'Enseignement Supérieur (EURASHE), le Centre Européen pour l'Enseignement Supérieur de l'UNESCO (UNESCO-CEPES), le Réseau Européen d'Assurance Qualité (ENQA), l'Internationale de l'éducation (EI), l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE). Tous les deux ans, une conférence ministérielle a lieu, et un groupe de suivi présente ses travaux⁵.

³ Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/bolognapedestrians_fr.asp [Consulté le 18/01/2015].

⁴ Union européenne :

http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11088_fr.htm [Consulté le 18/01/2015].

⁵ Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/r07-442/r07-4426.html> [Consulté le 18/01/2015].

2. La mobilité étudiante

2.1. Les caractéristiques

Définir la mobilité étudiante n'est pas aisé. Endrizzi (2010) rappelle les éléments permettant de la caractériser. Listés ci-après, ils donnent un aperçu de la complexité conceptuelle à laquelle se heurtent les études sur la mobilité étudiante selon :

- le profil des étudiants : critère de nationalité versus critère de résidence (temporaire ou non) ou d'études antérieures (ailleurs ou non) ;
- l'objectif poursuivi : mobilité de diplôme, mobilité d'étude, mobilité de stage, mobilité d'apprentissage par les pairs ;
- qu'il s'agit d'une mobilité encadrée ou institutionnalisée (dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'accords bilatéraux) ou d'une mobilité spontanée à la seule initiative de l'étudiant ;
- qu'il s'agit d'une mobilité libre (encadrée ou spontanée), d'une mobilité imposée dans le cadre d'un diplôme donné ou d'une mobilité de contournement pour échapper aux restrictions d'accès en vigueur dans le pays de résidence ;
- le moment auquel elle intervient dans le parcours des étudiants : mobilité horizontale (à l'intérieur d'un même cycle d'études) ou mobilité verticale inter-cycles ;
- la durée du séjour : une année ou un semestre universitaire, quelques semaines ou quelques jours.

2.2. Les atouts

Concernant les atouts de la mobilité étudiante, d'après le dossier de la documentation Française publié en ligne et intitulé *La mobilité des étudiants en Europe et dans le monde*⁶, sont souvent évoquées :

- les dimensions humaines et personnelles : cette expérience de vie en dehors du cadre familial, pour certains la première, conduit à l'autonomie (partager un même logement, s'approprier ce nouveau statut, ces nouveaux types de relations, etc.) ;
- la découverte d'une nouvelle culture : l'étudiant découvre un nouveau pays, mettre en pratique une langue étrangère, porte un regard différent sur sa propre culture et sur l'altérité au-delà des préjugés ;
- la valorisation du cursus : le Curriculum Vitae (CV) est valorisé dans la mesure où la mobilité manifeste le dynamisme et les capacités d'adaptation de l'individu.

La mobilité étudiante, et qui plus est, la mobilité universitaire, présentent des atouts réels. Elle est essentielle pour le développement personnel, une meilleure employabilité sur le marché du travail, et enfin elle permet de se distinguer et de personnaliser son cursus.

⁶ La documentation Française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mobilite-etudiants-europe-monde/enjeux-mobilite-etudiante.shtml> [Consulté le 06/03/2015].

2.3. Les facteurs d'attraction

Le même dossier thématique (*La mobilité des étudiants en Europe et dans le monde*) liste trois types de facteurs qui influent le choix des étudiants :

- les facteurs éducatifs : il s'agit de la réputation de l'établissement et du pays d'accueil, du degré de reconnaissance des diplômes et des contacts privilégiés entre établissements d'accueil et établissement d'origine ;
- les facteurs pratiques : ce sont le coût de la vie et de la scolarité, la qualité des infrastructures d'accueil (logement, dispositifs d'apprentissage de la langue, modalités de financement de la mobilité, prestations sociales) et la qualité de vie générale ;
- les facteurs culturels : la langue utilisée (avec un puissant avantage pour les pays anglophones), la proximité géographique, historique et culturelle, la présence éventuelle d'une communauté de concitoyens déjà installée, orientent favorablement les étudiants à faire le choix d'une telle destination.

3. La reconnaissance des diplômes, les unités capitalisables, les accords universitaires et les aides à la mobilité

3.1. La reconnaissance des diplômes dans l'Union européenne

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) rappelle que « *le traité sur l'Union européenne prévoit dans son article 8a la libre circulation des citoyens. Cette libre circulation se traduit notamment par le droit d'exercer une activité salariale ou indépendante et le droit à la formation des jeunes et des étudiants dans les pays de l'Union européenne et les pays signataires de l'accord sur l'Espace économique européen* ». ⁷

3.1.1. La reconnaissance professionnelle

Pour exercer ce droit à la mobilité, il est souvent nécessaire de procéder à la reconnaissance professionnelle ou académique du diplôme acquis dans le pays d'origine ou dans un autre pays européen. « *La reconnaissance professionnelle est différente selon que la profession dont l'exercice est envisagé, est réglementée dans l'État d'accueil, c'est-à-dire subordonnée à la possession d'un ou de plusieurs titres de formation délivrés dans cet Etat, ou non soumise à une réglementation nationale* ». ⁸ Lorsque la reconnaissance de ses diplômes n'est pas automatique, le migrant peut être soumis à des mesures compensatoires. Elles consistent à faire constater les différences entre la formation reçue et celles requises afin de pouvoir exercer dans le pays d'accueil. S'agissant des professions réglementées, chaque Etat membre en possède un nombre restreint. Lorsque la profession n'est pas soumise à une réglementation dans l'État d'accueil, l'appréciation du diplôme et du niveau professionnel appartient à l'employeur. Toutefois, le travailleur peut rencontrer des difficultés à faire reconnaître à sa juste valeur sa qualification professionnelle et à obtenir un emploi à un niveau correspondant. Si tel est le cas, il peut s'adresser aux centres d'information du pays d'accueil comme par exemple au réseau National Academic Recognition Information Centres (NARIC). ((Nous définissons précisément le fonctionnement de ce centre dans le paragraphe 2.3).

⁷ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20949/la-reconnaissance-des-diplomes-dans-l-union-europeenne.html> [Consulté le 19/01/2015].

⁸ Centre ENIC-NARIC : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france/reconnaissance-diplomes-lunion-europeenne> [Consulté le 19/01/2015].

3.1.2. La reconnaissance académique

Dans le cadre d'une mobilité individuelle ou organisée (SOCRATES, LEONARDO ou encore ERASMUS par exemple), la reconnaissance académique autorise un jeune ou un étudiant à entreprendre ou à poursuivre ses études dans un autre Etat membre que le sien.⁹ Dans ce dernier cas, la reconnaissance des diplômes est généralement prévue dans les accords d'échange ou par l'application du système européen d'unités capitalisables (ECTS). (Nous définissons le fonctionnement de ce système dans le paragraphe 2.4). De plus, la majorité des établissements d'enseignement supérieur européens sont autonomes en matière de décision d'admission. Seules la Belgique, l'Espagne, la Finlande et le Luxembourg ont conservé un système centralisé qui donne pouvoir de décision au ministère compétent pour l'enseignement supérieur. La Grèce quant à elle donne adresse ce pouvoir à des organismes spécialement créés à cet effet.

Les États membres de l'Union européenne et les États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ont adhéré aux conventions multilatérales du Conseil de l'Europe concernant :

- l'accès aux établissements universitaires ;
- l'équivalence des périodes d'études ;
- la reconnaissance académique des qualifications universitaires et à la convention de la région Europe de l'UNESCO sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe.

Le 11 avril 1997, une convention unique Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la zone européenne a été adoptée par la conférence diplomatique de Lisbonne.¹⁰

3.2. La reconnaissance des diplômes étrangers en France

Aucune équivalence juridique n'existe entre les titres et les diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De ce fait, seule une attestation de comparabilité du diplôme par rapport au système français peut être obtenue.

3.2.1. L'attestation de comparabilité

Pour l'obtenir, le demandeur doit s'adresser au centre European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres (ENIC-NARIC).

Notons que depuis le 1^{er} septembre 2009, le centre ENIC-NARIC France a adopté une approche comparative pour le traitement des demandes de reconnaissance des titulaires de diplômes étrangers et délivre, lorsque le dossier le permet, une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger qui évalue le diplôme soumis par rapport au système français.¹¹

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Conseil de l'Europe :

<http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/165.htm> [Consulté le 19/01/2015].

¹¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20949/la-reconnaissance-des-diplomes-dans-l-union-europeenne.html> [Consulté le 19/01/2015].

3.2.2. L'équivalence des diplômes français à l'étranger

Pour obtenir une équivalence de diplôme français à l'étranger, le demandeur doit s'adresser au centre NARIC ou au centre ENIC du pays dans lequel il souhaite faire reconnaître son diplôme. Selon les pays, les démarches varient. Aussi lorsque le pays ne possède ni de centre ENIC ni de centre NARIC, le demandeur doit contacter l'ambassade de France sur place.¹²

Les mesures d'harmonisation pour les grades de Licence, Master et Doctorat (LMD) favorisent la mobilité des étudiants. Ils correspondent à des paliers de formation européens et donnent lieu à chaque année d'études à des crédits (ECTS) validant des matières ou des stages.¹³ Sauf exception, il n'existe pas d'équivalence réglementaire entre diplômes français et diplômes étrangers, y compris à l'intérieur de l'Union européenne. Un diplôme obtenu hors de l'Europe nécessite une attestation de niveau d'études délivrée par le centre European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres¹⁴ (ENIC-NARIC) pour être reconnu. Le centre ENIC-NARIC est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Ces deux réseaux remplissent plusieurs missions.¹⁵ Dans les vingt-huit Etats européens, l'ENIC (initié par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe en 1997), délivre des informations relatives à l'enseignement supérieur sur :

- la législation ;
- les statistiques ;
- le système des diplômes nationaux.

Le NARIC :

- établit des attestations pour un diplôme(s), des études, une formation obtenu(s) à l'étranger (depuis le 1er janvier 2008, il est seul habilité à délivrer les attestations de diplômes obtenus dans un pays étranger) ;
- renseigne sur les systèmes éducatifs ;
- fournit des informations sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.

3.3. Le système européen d'unités capitalisables

Le sigle ECTS signifie European Credit Transfer System. Sa traduction en français est Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits. 60 crédits correspondent au volume d'une année d'études. Ces derniers valident les travaux fournis par l'étudiant tout au long de son année universitaire.

¹² *Ibid.*

¹³ Onisep :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Filieres-d-etudes/Quelle-reconnaissance-pour-les-diplomes-du-superieur> [Consulté le 19/01/2015].

¹⁴ Centre ENIC-NARIC :

<http://www.ciep.fr/enic-naric-france> [Consulté le 19/01/2015].

¹⁵ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20949/la-reconnaissance-des-diplomes-dans-l-union-europeenne.html> [Consulté le 19/01/2015].

« Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen ». ¹⁶ Ils prennent la forme d'une valeur numérique comprise entre 1 et 60, et chacune d'entre elles est affectée à une unité de cours selon le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir. Précisons que pour valider les trois grades de l'enseignement supérieur, un étudiant devra justifier de :

- 180 crédits en six semestres pour une licence ;
- 120 crédits en quatre semestres (après la licence pour un master) ;
- 300 crédits (180 en licence + 120 en master) pour s'inscrire en doctorat.

3.4. Les accords universitaires européens et internationaux

Les étudiants originaires d'un établissement étranger partenaire d'une université française dans leur discipline peuvent suivre une période d'études en France. L'objectif des accords universitaires est de « *stimuler des partenariats structurants entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de deux pays* » d'après l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso.

La signature d'accords universitaires entre la France et un pays étranger correspond aux objectifs de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) promulguée le 23 juillet 2013 tels que la réussite étudiante, une nouvelle ambition pour la recherche avec un agenda stratégique nommé « France Europe 2020 », et la volonté de développer la recherche fondamentale et le transfert vers l'industrie et les services innovants.

En République de Corée, le 25 juillet 2013, lorsque cinq accords universitaires et scientifiques ont été signés avec la France, ces objectifs ont été réaffirmés ¹⁷ :

- la mobilité comme facteur d'élévation du niveau de qualification des jeunes et de leur insertion professionnelle ;
- l'ouverture à l'international des établissements et le renforcement de l'attractivité et de la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, notamment issus du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS) ;
- un soutien réaffirmé à la recherche fondamentale ;
- l'identification de priorités, face aux grands défis économiques et sociétaux, tels que la transition énergétique, les mobilités durables, la santé, l'alimentation, les biotechnologies, l'environnement, les technologies de l'information ;
- la promotion de la recherche technologique et du transfert.

3.5. Les aides à la mobilité

Les projets de mobilité sont divers et variés car ils dépendent des origines sociales, culturelles, économiques et géographiques des candidats (Ennafaa et Paivandi, 2008 ; Terrier, 2009 ; Lindberg, 2009).

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid73231/signature-de-cinq-accords-universitaires-et-scientifiques-en-coree.html> [Consulté le 19/01/2015].

Puis, deux types de projets sont généralement distingués : le projet de formation et/ou de recherche, et le projet de découverte culturelle (Ennafaa et Paivandi, 2008). Dans le cas d'Erasmus, l'attrait pour l'apprentissage des langues et des stratégies distinctives et promotionnelles motive le départ (Ballatore et Blöss, 2008). S'agissant des coûts engendrés par ces projets, ceux-ci varient d'un pays à l'autre. Ils peuvent être un frein et induire une certaine rationalité dans les décisions prises (Varghese, 2008 ; Verbik et Lasanowski, 2007). Mais les étudiants qui partent à l'étranger peuvent bénéficier d'une aide financière. Elle est différente selon que l'étudiant s'inscrive dans un pays originaire du Conseil de l'Europe ou pas. Ainsi, les étudiants français ou originaires de l'Union européenne qui veulent suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe peuvent percevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France pour la préparation d'un diplôme national étranger.

Pour pouvoir en bénéficier, ils doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur officiellement reconnu par cet Etat afin de suivre pendant une année universitaire ou deux semestres suivant les pays, des études supérieures menant à un diplôme national. Ces études doivent correspondre à celles qui en France relèvent du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Enfin, une aide à la mobilité internationale est destinée à soutenir les étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Pour en bénéficier, leur projet doit s'inscrire dans le cadre de leurs études et ils doivent avoir été sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent. C'est une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux pour les étudiants qui en bénéficient.¹⁸

4. Focus sur Erasmus +

Depuis 2014, sept différents programmes de mobilité sont réunis dans un seul et même dispositif nommé Erasmus +. Ce nouveau programme succède ainsi aux anciens programmes d'actions dans le domaine de l'Education et de la Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) tels que Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig, le programme Jeunesse en action et cinq programmes de coopération internationale tels que Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés.

Le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) (2007-2013) avait pour objectif de favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de la Communauté européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale. Six sous-programmes, dont quatre programmes sectoriels (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig) composent le programme d'action. Tous sont structurés de manière identique et répondent aux besoins d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants, des établissements et des organisations.

La mobilité, les langues et les nouvelles technologies sont intégrées dans toutes les actions.¹⁹

¹⁸ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html> [Consulté le 21/01/2015].

¹⁹ Union européenne : http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/general_framework/c11082_fr.htm [Consulté le 21/01/2015].

Instauré en 1987 par l'Union européenne à destination de l'enseignement supérieur dans le but de promouvoir la mobilité des étudiants en Europe, Erasmus est le programme européen d'échanges d'étudiants en Europe de référence. Grâce à lui, les étudiants peuvent passer entre trois à douze mois d'études dans une autre université européenne que la leur pour valider leur cursus. «*Avec 11 pays signataires, Erasmus est aujourd'hui à la fois le programme européen le plus connu et le système d'échange d'étudiants qui rencontre le plus de succès au monde. Le programme compte aujourd'hui 33 pays signataires (l'Europe des 28 plus l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein, la Turquie et la Macédoine)* » (Agence Europe Education Formation France et Agence Campus France, 2014).

Le programme Jeunesse en action était quant à lui mis en place par l'Union européenne. Créé à l'intention des jeunes, il visait à promouvoir le sens de la citoyenneté européenne active, à développer la solidarité et encourager la tolérance entre les jeunes Européens.²⁰

Le nouveau programme européen Erasmus + dédié à l'enseignement et la formation (2014-2020) s'appelle Erasmus pour tous. Il associe sept programmes de l'Union européenne pour l'éducation, la formation et la jeunesse et inclut pour la première fois le sport. Il est doté d'un budget total de 14,7 milliards d'euros. Erasmus + c'est notamment :

- des opportunités accrues d'études et de stages à l'étranger pour les étudiants et les enseignants ;
- des aides européennes pour quelque 4 millions de personnes et 125 000 institutions pour étudier, se former, acquérir une expérience professionnelle ou travailler comme bénévoles à l'étranger ;
- 2 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur 500 000 jeunes en volontariat ou échanges 650 000 apprentis et jeunes en formation professionnelle ;
- la possibilité pour des étudiants en master d'obtenir des prêts à des conditions favorables pour étudier dans un autre pays ;
- dans le domaine du sport, le financement d'actions de terrain et de projets transfrontaliers pour lutter contre le trucage de matchs, le dopage, la violence et le racisme ;
- 800 000 professionnels de l'éducation et de la jeunesse pourront acquérir de nouvelles méthodes de travail et d'enseignement à l'étranger²¹ ;
- le financement de partenariats transnationaux entre des établissements et organisations d'enseignement, de formation et de jeunesse pour favoriser la coopération et tisser des liens entre le monde de l'enseignement et celui du travail, et combler ainsi les lacunes actuelles en matière de compétences en Europe.

Il a pour objectif principal de contribuer à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de favoriser l'innovation à travers toute l'Europe, et il vise à renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et le travail des jeunes.

²⁰ Commission européenne : Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » : http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_fr.php [Consulté le 21/01/2015].

²¹ Commission européenne : Programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/discover/index_fr.htm [Consulté le 21/01/2015].

« Une nouvelle Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE) est nécessaire pour candidater aux actions destinées au secteur de l'enseignement supérieur sous Erasmus + ». ²² Elle remplace l'ancienne Charte Universitaire Erasmus, et est renforcée par de nouvelles exigences en matière de qualité. Pour participer au programme, tous les établissements d'enseignement supérieur des pays participants doivent remplir le formulaire de candidature qui sert à la sélection et/ou au suivi du respect des termes de la Charte. Valable ensuite pour toute la durée du programme, en candidatant et en signant la nouvelle Charte, les établissements d'enseignement supérieur confirment que leur participation s'inscrit dans leur stratégie pour la modernisation et l'internationalisation. Cette dernière doit valoriser la mobilité des étudiants et des personnels ainsi que les projets de coopération en faveur d'une meilleure offre de formation pour les apprenants.

II. Problématique et méthodologie

Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France et l'échec en première année de cycle universitaire est donc toujours aussi décrié. En effet, « l'échec dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur en France a suscité des inquiétudes et a incité les acteurs de l'université puis les décideurs politiques à trouver des solutions au problème posé. L'organisation de séances de tutorat dans les établissements en est un exemple » (Annoot, 2001). Outre le tutorat méthodologique, depuis quelques années, nous voyons donc émerger dans les établissements d'enseignement supérieur, et plus particulièrement à l'université, une foule de dispositifs visant à aider les étudiants qui rencontrent des difficultés et à réduire les inégalités, comme les programmes de remise à niveau dans les disciplines fondamentales ou les unités de méthodologie du travail universitaire. Ainsi, alors que les initiatives se succèdent, la mobilité étudiante est-elle la solution ? Etudier dans un autre pays que la France permet-il de (mieux) réussir ? Quels atouts possèdent les échanges universitaires ? Quels objectifs doivent encore être atteints ?

Cet article s'inscrit dans le champ des Sciences de l'Education. Pour tenter de répondre aux questions précédemment posées, il s'appuie sur des données statistiques européennes, nationales et locales étoffées et illustrées à l'aide de témoignages d'étudiants scolarisés à l'Université de Haute-Alsace (UHA) et provenant du monde entier. Outre ces aspects quantitatifs et qualitatifs, aucune enquête de terrain n'a été effectuée. Mais pour développer ce recensement, les études de médecine que certains étudiants français décident d'effectuer à l'étranger sont prises pour exemple puis analysées, pour tirer les conclusions d'une telle expatriation.

III. Etat des lieux de la mobilité étudiante en France et à l'UHA

« Si spectaculaire soit-elle en valeur absolue, la progression de la mobilité reste proportionnellement stable depuis 1999, de l'ordre de 2% de la population étudiante globale, et conforme à l'augmentation globale du nombre d'étudiants, à laquelle tous les pays se sont trouvés confrontés ; ce sont toutefois les changements intervenus en Asie qui ont le plus pesé dans l'évolution statistique récente au niveau mondial » (Endrizzi, 2010).

²² Agence Erasmus + :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/charte-erasmus> [Consulté le 21/01/2015].

L'objet de cet article est de présenter la mobilité étudiante en Europe, en France et à l'Université de Haute-Alsace (UHA). Il s'agira pour le lecteur, au-delà des aspects théoriques développés précédemment, de mesurer l'évolution des flux entrants et sortants pour mieux cerner le paysage migratoire européen, national et local à partir de données statistiques récentes que nous avons pu collecter. Ces dernières recensent les étudiants de nationalité étrangère présents sur les bancs des universités de France métropolitaine et des Départements d'Outre-Mer (DOM) ainsi que les étudiants bénéficiant d'un programme d'échange. Ces statistiques ne font pas état d'une distinction systématique. Elles proviennent du rapport annuel publié par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) nommé Repères & Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2014²³ et du service pilotage de l'Université de Haute-Alsace.

A la rentrée 2013, 2 429 900 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer (DOM). Une hausse de 1,8% par rapport à la rentrée 2012 est observée, ce qui représente 43 000 étudiants supplémentaires.

1. Les étudiants de nationalité étrangère en France et dans les Départements d'Outre-Mer (DOM)

« Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux » (MENESR-DEPP, 2014). Une augmentation de 2,2% des effectifs étudiants est observée entre 2012 et 2013. Contrairement à 2012, en 2013, les étrangers contribuent à l'évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur. D'ailleurs, à la rentrée 2013, 0,9% des étudiants sont étrangers ce qui représente 217 900 individus de plus qu'en 2012-2013.

Tableau 1 : Evolution des effectifs étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) en France métropolitaine et dans les DOM.

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Effectifs	128141	131901	126366	137505	209523	208007	204290	206475	214252	218364	219939	216055	217926
Dont non-bacheliers	79487	84990	74746	83987	158689	160701	159368	162687	169896	173761	173987	169078	169329
Variation annuelle	-	-	-	-	-	-0,7	-1,8	1,5	3,8	1,9	0,4	-1,8	0,9
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	15,5	15,2	15,1	14,8	14,5

Source : Rapport annuel publié par le MENESR et la DEPP, Repères & Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2014.

De plus, les étudiants étrangers représentent :

- 10,8% des étudiants inscrits en licence ;
- 17,7% des inscrits en master ;
- 41,4% des inscrits en doctorat.

²³ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html> [Consulté le 22/01/2015].

Tableau 2 : Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2013-2014.

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des bacheliers (%)	Total	Part des bacheliers (%)	Total	Part des bacheliers (%)	Total	Part des bacheliers (%)
Union européenne	20859	66,5	17349	82,0	4799	91,1	43007	75,5
Europe hors UE	5165	63,7	3970	82,1	1156	91,6	10291	73,9
Afrique	43259	61,1	48241	82,4	8763	87,5	100263	73,7
Amérique	8038	73,6	7540	87,2	2942	92,9	18520	82,2
Asie	19714	83,4	17766	89,7	7819	93,3	45299	87,6
Océanie	277	88,8	123	83,7	32	90,6	432	87,5
Apatrides ou non-déclarés	62	29,0	39	46,2	13	84,6	114	41,2
Ensemble	97374	68,0	95028	84,1	25524	90,8	217926	77,7
En % du nombre d'étudiants	10,8		17,7		41,4		14,5	

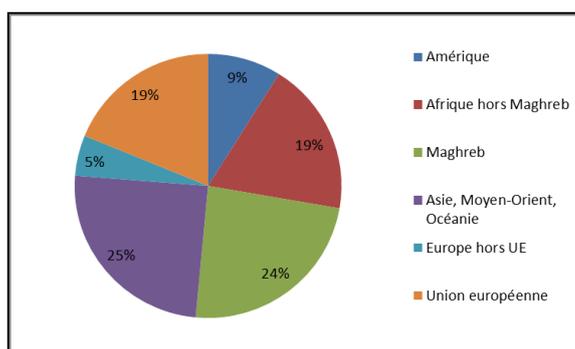
Source : Rapport annuel publié par le MENESR et la DEPP, Repères & Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2014.

1.1. Origines

A la rentrée 2013, dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture et de la santé) :

- près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain et 24% d'entre eux viennent du Maghreb puis 19% du reste de l'Afrique ;
- moins d'un quart (24%) est issu d'Europe, dont 19% de l'Union européenne ;
- 25% sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie ;
- 9% sont originaires du continent américain.

Graphique 1 : Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par origine en 2013-2014 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé).



Source : Rapport annuel publié par le MENESR et la DEPP, Repères & Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2014.

D'autre part, les nationalités les plus représentées sont : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne et espagnole. En effet, en 2013, les étudiants marocains sont les plus nombreux en France. Ils sont 33 900 contre 30 200 étudiants chinois et 21 900 étudiants algériens. Dans l'ordre décroissant, à l'université, les étudiants de nationalité étrangère se répartissent de la manière suivante :

- 46,0% sont africains soit près d'un étudiant étranger sur deux ;
- 20,8% sont asiatiques ;
- 24,5% sont européens ;
- 8,5% sont américains.

Parmi les étudiants européens (24,5%), les nationalités représentées sont :

- les italiens (6 800 soit 12,8% des européens) ;
- les allemands (6 700 soit 12,5%) ;
- les espagnols (4 600 soit 8,6%) ;
- les russes (3 900 soit 7,3%) ;
- les roumains (3 800 soit 7,1%).

« Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 56 900 étudiants étrangers (soit 26,1 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne » (MENESR-DEPP, 2014).

1.2. Disciplines étudiées

Tous continents confondus, les étudiants étrangers se dirigent vers les disciplines :

- littéraires (31,4%) ;
- scientifiques (26,4%) ;
- économiques (19,7%).

S'agissant des étudiants africains, qui représentent près d'un étudiant sur deux, se dirigent plus que les autres vers les disciplines scientifiques et sportives (32,4%) et économiques (23,3%). Par contre, ils se tournent moins vers les voies littéraires (19,6%). Parmi ces étudiants, 73,7% sont des non-bacheliers. Enfin, notons que les femmes sont majoritaires (54,3%) parmi les étudiants venant de tous les continents, sauf de l'Afrique où elles ne représentent que 44,8% des étudiants.

1.3. Non possession du baccalauréat

Terminons ce paragraphe par des statistiques relatives aux non-titulaires d'un baccalauréat. Pour le cas particulier de la France, depuis sa création en 1808, le diplôme du baccalauréat sanctionne la fin des études secondaires.²⁴ Ce diplôme est un passeport pour l'université mais n'est pas suffisant pour accéder à d'autres types de cursus tels que les filières sélectives (Endrizzi, 2010).

²⁴ Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.education.gouv.fr/cid143/le-baccalaureat.html> [Consulté le 22/01/2014].

« Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université » (MENESR-DEPP, 2014). En 2013, la proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est en baisse. Elle représente 77,7% de l'ensemble des étudiants étrangers.

2. La mobilité étudiante de l'Université de Haute-Alsace

Les statistiques énoncées dans ce paragraphe²⁵ concernent l'Université de Haute-Alsace²⁶ (UHA). Cette dernière se divise en cinq campus. Trois sont à Mulhouse : Illberg, Collines et Fonderie, et deux sont à Colmar : Biopôle et Grillenbreit.

Elle propose huit composantes :

- deux Instituts Universitaires de Technologie (IUT), à Mulhouse et Colmar ;
- deux écoles d'ingénieurs, à Mulhouse ;
- quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR),
- à Mulhouse et Colmar.

2.1. Les étudiants originaires de l'Université de Haute-Alsace

L'Université de Haute-Alsace (UHA) a signé des conventions d'échanges avec des universités européennes et dans le monde entier. Ainsi, les étudiants de l'UHA désireux de partir à l'étranger pour étudier doivent respecter le principe d'un programme d'échange. Ce dernier est simple, l'étudiant s'inscrit et paye les droits d'inscription dans son université d'origine (l'UHA), puis établit un contrat pédagogique qui lui permettra de valider les cours et les examens passés à l'étranger tout en obtenant son diplôme à l'UHA.

Au cours de l'année universitaire 2014-2015, 377 étudiants inscrits à l'UHA bénéficient d'un programme d'échange. Ce nombre est en augmentation. Il frôle les 5% alors que l'année précédente, seuls 185 étudiants soit 2,48% des étudiants sont partis à l'étranger pour étudier.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'un programme d'échange.

Programme d'échange (lib.)	Nombre	Effectif total UHA (%)
2014-2015	377	4,88%
2013-2014	185	2,48%
2012-2013	197	2,61%

Source : Service pilotage - UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, février 2015.

²⁵ Je remercie Madame Iman Bakri, responsable du service aide au pilotage de l'Université de Haute-Alsace, pour la transmission de ces données statistiques.

²⁶ Université de Haute-Alsace : <http://www.uha.fr/presentation> [Consulté le 23/01/2015].

2.2. Les étudiants en provenance de l'étranger

Il existe trois profils d'étudiants titulaires de diplômes étrangers. Pour chacun d'entre eux, la procédure d'admission et d'inscription dans l'enseignement supérieur français est différente :

- Les candidats originaires d'un pays de l'Union européenne :

Pour une candidature en première année de licence, les candidats originaires d'un pays de l'Union européenne et titulaires ou futurs titulaires d'un baccalauréat européen doivent obligatoirement passer par le portail unique Admission Post Bac.²⁷ Le baccalauréat européen « *est un bac très complet, de bon niveau et qui met l'accent sur les Sciences et les langues. Chaque étudiant appartient à la section de sa langue maternelle, il est ensuite exposé aux autres pays européens et à leur culture à travers des cours enseignés en anglais pour tous* ». ²⁸

Pour une candidature en deuxième et troisième année de licence ainsi qu'en première et deuxième année de master, les étudiants doivent compléter un dossier qui sera ensuite examiné par une commission pédagogique.

- Les candidats originaires d'un pays hors Union européenne où les Centres pour les Etudes en France (CEF/Campus France) sont opérationnels :

Les candidats doivent obligatoirement saisir un dossier de candidature électronique sur le site : <http://www.campusfrance.org/fr>²⁹ Cette procédure est incontournable quel que soit le niveau de formation.

- Les candidats originaires d'un pays hors Union européenne où les Centres pour les Etudes en France (CEF/Campus France) ne sont pas opérationnels :

Pour une candidature en première année de licence, les candidats ont l'obligation de déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP).

Pour une candidature en deuxième et troisième année de licence ainsi qu'en première et deuxième année de master, les étudiants doivent compléter un dossier qui sera ensuite examiné par une commission pédagogique.

²⁷ Portail unique Admission Post Bac :
<http://www.admission-postbac.fr>

²⁸ QuelBac.org :
<http://www.quelbac.org/Bac-Europ%C3%A9en.html> [Consulté le 14/02/2015].

²⁹ Campus France est une agence française qui a pour objectif de promouvoir l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

Concernant l'Université de Haute-Alsace (UHA), sa population étudiante oscille ces trois dernières années entre 7461 et 7728 individus. Depuis la rentrée universitaire 2012, le nombre d'étudiants d'origine étrangère ne cesse d'augmenter, pour atteindre cette année près d'un cinquième des effectifs.

Tableau 4 : Répartition des étudiants de nationalité française et étrangère à l'UHA.

	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Français	6219	80,47%	6108	81,87%	6260	83,03%
Etrangers	1509	19,53%	1353	18,13%	1279	16,97%
TOTAL	7728	100,00%	7461	100,00%	7539	100,00%

Source : Service pilotage - UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, février 2015.

Ces étudiants proviennent principalement d'Afrique (9,72%) et d'Europe (7,08%). Ils sont moins nombreux à venir d'Asie (2,09%) et d'Amérique (0,65%).

Tableau 5 : Répartition des étudiants de nationalité étrangère par origine.

Nationalité / Continent	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
UE	376	4,87%	335	4,49%	316	4,19%
Europe hors UE	171	2,21%	161	2,16%	155	2,06%
Afrique du Nord	528	6,83%	429	5,75%	398	5,28%
Afrique Autre	223	2,89%	214	2,87%	202	2,68%
Asie Occidentale	60	0,78%	55	0,74%	52	0,69%
Asie Orientale	51	0,66%	60	0,80%	81	1,07%
Asie Centrale, du Sud et du Sud Est	50	0,65%	47	0,63%	41	0,54%
Amérique Centrale et du Sud	38	0,49%	41	0,55%	28	0,37%
Amérique du Nord	12	0,16%	11	0,15%	6	0,08%
France	6219	80,47%	6108	81,87%	6260	83,03%
TOTAL effectifs UHA	7728	100,00%	7461	100,00%	7539	100,00%

Source : Service pilotage - UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, février 2015.

2.3. Témoignages

Les témoignages ci-après ont été publiés au sein de *L'agglo*, magazine de presse locale, et concernent exclusivement l'Université de Haute-Alsace (UHA). On y apprend, d'après Serge Neunlist, premier vice-président en charge des relations internationales, que l'établissement doit son attractivité :

- à son accueil à dimension humaine ;
- au coût de la vie, moins cher à Mulhouse que dans certaines autres grandes villes universitaires françaises ;
- à son positionnement stratégique, puisqu'elle se situe au cœur des trois frontières.

Depuis 20 ans, des cursus transfrontaliers ont été créés. L'une des perspectives poursuivies désormais est le développement trinational. Dans cette lignée et afin d'illustrer ces propos, voyons comment se déroule la vie sur le campus de l'UHA lorsque l'on provient d'un pays étranger.

>ANNIKA SEXAUER,



étudiante allemande en master management interculturel et affaires internationales

J'ai commencé mes études à Freiburg, et j'ai effectué ma troisième année de licence en Angleterre. Pour le master, j'ai choisi de venir à Mulhouse pour la proximité avec ma ville natale en Allemagne mais aussi pour l'aspect linguistique. Nous avons des cours en allemand, anglais et français. Après mes études, j'aimerais bien travailler dans une entreprise internationale et je pense que cette expérience peut faire la différence lors d'un recrutement : l'ouverture est toujours un avantage ! ■

Hamza Atko, 20 ans, étudiant marocain

« Après mon bac à Agadir, j'ai intégré l'UT en génie électrique et informatique. Ce sont des amis de l'ENSISA qui m'avaient conseillé Mulhouse et je ne le regrette pas ! Les enseignants m'ont aidé à combler des lacunes et je me suis parfaitement intégré. Je suis élu au conseil de résidence universitaire et bénévole dans une association humanitaire. »



Dulce Maria Sanchez Garcia, 20 ans, étudiante espagnole

« Je viens d'Alicante et j'ai intégré l'UHA par Erasmus pour suivre un master de traduction scientifique et technique. Cette formation est très réputée à Mulhouse. La proximité de l'Allemagne est un plus pour perfectionner les deux langues. J'adore être ici. C'est incroyable comme j'ai été bien accueillie, entourée. Beaucoup d'activités sont proposées en plus des cours : des conférences, des balades et la fête, bien sûr. »

Anna Mistrorigo, 19 ans, étudiante italienne

« Je viens de Bologne dans le cadre d'un échange entre mon université et l'UHA où je suis en licence de lettres. J'apprécie que l'UHA soit à taille humaine. Ici, les classes sont de 20 élèves et les professeurs très disponibles. À l'Université de Bologne qui est immense, tout est plus anonyme. Et ici, la nature est à quelques pas. »



Tuba Gumus, 23 ans, en charge des étudiants Erasmus



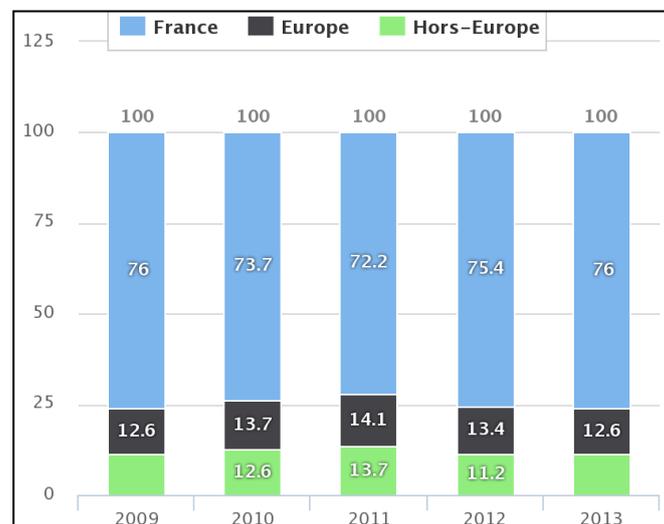
« J'étudie en master de traduction scientifique et technique. J'exerce le job "Copain Erasmus" qui consiste à accueillir les étudiants étrangers dès leur arrivée à la gare ou à l'aéroport. Je les emmène à leur logement, organise des réunions d'information sur l'université et la ville, ses lieux de culture, de balade... C'est passionnant de rencontrer des étudiants du monde entier et cela me donne aussi l'occasion de pratiquer plusieurs langues. »

3. L'exemple des études de médecine

Nous aurions pu faire le choix d'exclure de cet article les étudiants inscrits dans les facultés de médecine étant donné la particularité de leurs études et le concours d'entrée en deuxième année qui assimile ces formations à des filières sélectives. Il n'empêche que toute personne titulaire d'un baccalauréat peut s'inscrire en première année de médecine. Ce seul critère suffit à correspondre à notre public cible : les étudiants primo-entrants. Alors qu'en est-il réellement ? Les étudiants français sont-ils nombreux à s'expatrier ? Quels pays privilégient-ils ? Reviennent-ils étudier en France ?

Ce n'est plus un scoop ! Les étudiants français ayant échoué en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) sont de plus en plus nombreux à partir faire leurs études de médecine dans un pays de l'Union européenne. En 2013, 6 940 médecins se sont inscrits pour la première fois auprès de l'Ordre. Parmi ceux-ci, un quart étaient titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays étranger. Plus précisément, 12,6% avaient un diplôme européen et 11,4% un diplôme extra-européen (Atlas de la démographie médicale, 5 juin 2014).

Graphique 2 : Origine du diplôme des nouveaux médecins.



Source : Conseil de l'Ordre des médecins.

Plus récemment, et c'est bien là le cœur de notre exposé, un nombre croissant d'étudiants s'expatrient après avoir échoué au concours de la première année de médecine. D'après le docteur Patrick Bouet, président de l'Ordre des médecins, qui a accordé une interview au journal quotidien *La Croix*³⁰, le *numerus clausus* est à l'origine de ces départs. « Sur 70 000 candidats au départ, seulement 7 500 auront une note suffisante pour passer en deuxième année. Parmi les 62 500 recalés, il est évident qu'il y a des gens, qui sont très motivés pour devenir médecin et vont profiter de la libre circulation au sein de l'Union européenne pour tenter d'y parvenir ». Partir, mais où ? « Jusque-là, ils partaient surtout en Belgique, en Espagne et à un degré moindre en Italie. Mais désormais, la Roumanie est devenue une destination importante. Ce pays a même annoncé son intention, à terme, de former chaque année 4 000 médecins francophones et anglophones. Et la Croatie vient elle aussi de faire part de sa volonté de créer une filière francophone ».

³⁰ Journal La Croix :

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Un-quart-des-nouveaux-medecins-sont-formes-a-l-etranger-2014-06-06-1161582> [Consulté le 06/03/2015].

Ensuite quelles solutions s'offrent à eux ? Pour devenir médecin, ils ont le choix d'effectuer la totalité de leur cursus dans leur pays d'accueil, puis de revenir exercer en France une fois diplômés car l'équivalence des diplômes en Europe leur permet de s'inscrire à l'Ordre. Oui bien, et ils sont nombreux, ils peuvent réaliser seulement la première partie de leur cursus à l'étranger puis à revenir en France pour effectuer leur internat. Pour cela, il leur suffit de s'inscrire aux Epreuves Classantes Nationales (ECN).

Dans ce sens, à notre question : « *Est-ce qu'étudier dans un autre pays que la France permet-il de (mieux) réussir ?* », la réponse est oui, tout du moins lorsque l'on effectue des études de médecine, car bon nombre d'étudiants assurent leur réussite en contournant le premier cycle. Au-delà de l'aspect universitaire, rappelons néanmoins que de plus en plus de communes, situées dans des déserts médicaux, n'hésitent plus à recruter des médecins étrangers, faute de candidats. Concernant les autres filières, aucune étude à notre connaissance n'a été réalisée. Il s'agit donc là d'une piste de recherche intéressante à poursuivre.

Conclusion

« *La question de l'échec et/ou de l'abandon est contemporaine de la massification de l'université* » (Endrizzi, 2010). Le Plan Réussite en Licence (PRL) instauré entre 2008 et 2012 visait quatre axes d'actions pour diviser par deux le nombre d'échec. Pour y parvenir, 730 millions d'euros ont été investis pour rénover le contenu de la licence, pour limiter le nombre de cours en amphithéâtre et favoriser les travaux dirigés, pour mettre en œuvre l'accompagnement et l'orientation des étudiants et pour rationaliser l'offre universitaire entre les filières courtes de niveau III (Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et Sections de Techniciens Supérieurs (STS)) et les universités.

De plus, depuis 1996, pour faire reculer le problème de l'échec, toutes les universités françaises organisent des séances de tutorat méthodologique car l'encadrement des étudiants inscrits en premier cycle de l'enseignement supérieur par des pairs plus expérimentés et plus avancés qu'eux dans le cursus universitaire semble judicieux. L'objectif est double : les aider à s'affilier à l'université et leur faire acquérir de nouvelles méthodes de travail (Annoot, Marchat, Poteaux, 2003). Les tuteurs, des étudiants plus avancés qu'eux dans le cursus universitaire, ont pour rôle de guider et d'assister leurs « tutorés », en leur délivrant les clés pour combler leurs « manques » et réussir à l'Université (Gerber et Sauvaître, 2003). En aucun cas ils sont chargés de se substituer aux enseignants. Au-delà des dispositifs d'aide à la réussite développés dans chaque université, il est clairement reconnu que les bacheliers de la série scientifique (bac « S ») réussissent généralement mieux que les autres, mais qu'en revanche, les étudiants ayant déjà redoublé dans le secondaire et titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel présentent plus de risques d'échec que les autres (Prouteau, 2009).

De ce fait, pouvons-nous imaginer que pour réussir leur première année d'études supérieures, les bacheliers français s'expatrient dans un pays étranger où le taux de réussite en première année est encourageant. Ce qui est, nous l'avons vu, déjà le cas pour de nombreux étudiants souhaitant devenir médecins. D'après le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de nouvelles initiatives vont dans ce sens.

Pour être exacte, « la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur favorisera la diffusion du schéma « LMD » à toutes les formations supérieures et la délivrance de crédits E.C.T.S. qui sont un puissant facteur de reconnaissance de la mobilité en Europe. Un système de reconnaissance de crédits similaire sera d'ailleurs introduit par le ministère de l'éducation nationale dans l'enseignement secondaire professionnel à partir de 2014. Tout cela afin de faciliter la mobilité des lycéens professionnels en permettant d'intégrer les compétences acquises à l'étranger dans la délivrance du baccalauréat ». ³¹

De son côté, l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) propose quatre changements ³² pour rénover la mobilité nationale et la mobilité européenne :

- cadrer les diplômes nationalement pour permettre la mobilité nationale car la multiplication des intitulés de diplôme et le manque de cohérence de l'offre de formation notamment au niveau licence, empêche des milliers d'étudiants de poursuivre leur cursus dans un autre établissement. Le cadrage national des diplômes doit permettre à chacun de voir sa formation reconnue sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser la pluridisciplinarité pour permettre la mobilité entre les filières car les formations universitaires de premiers cycles sont encore trop spécialisées ce qui ne permet pas aux étudiants qui souhaitent se réorienter de le faire dans de bonnes conditions. L'instauration de la pluridisciplinarité dans les premiers cycles doit permettre des transitions maîtrisées vers d'autres filières ;
- garantir la mobilité nationale par la mise en place de passerelles et d'équivalences car les formations universitaires doivent à nouveau être cadrées nationalement pour garantir des intitulés et des contenus de diplômes homogénéisés au niveau national. Cela doit aboutir à la mise en place d'une carte nationale des formations garantissant les passerelles et équivalences pour tous les étudiants ;
- faire de la mobilité européenne un droit car la création de bureau d'accueil et d'aide à la mobilité dans toutes les universités doit permettre faciliter les démarches administratives des étudiants. Le nombre d'étudiants accédant à la mobilité européenne doit être sensiblement augmenté par la mise en place d'un fonds européen à la mobilité géré par les étudiants afin de venir en complément des aides nationales.

Dès lors, nous pouvons nous demander quelles actions de séduction pourraient être développées par l'Université de Haute-Alsace (UHA) pour accroître encore davantage son attractivité auprès des étudiants français et étrangers ? Cette question se justifie d'autant plus qu'un récent rapport de l'AERES publié en 2012 souligne que la mobilité étudiante est fortement encouragée par l'établissement, mais qu'elle semble dans les faits relativement faible (p. 4).

³¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html> [Consulté le 15/01/2015].

³² Union Nationale des Etudiants de France : <http://unef.fr/2011/07/09/17-droit-a-la-mobilite> [Consulté le 22/01/2015].

Bibliographie

Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, *Rapport sur l'offre de formation « licence » de l'Université de Haute Alsace*, Campagne d'évaluation 2011-2012.

Agence Europe Education Formation France et Agence Campus France, (2014), « Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens », *Les fiches thématiques de l'Agence*, n°10, juin.

Alava, S. et Romainville, M. (2001), « Les pratiques d'étude entre socialisation et cognition », *Revue française de pédagogie*, n°136, 159-180.

Annoot, E., Marchat J.-F., Poteaux N. (2003), « Regards de tuteurs », *Recherche et Formation*, n°43, 47-63.

Annoot, E. (2001), « Le tutorat ou le temps suspendu », *Revue des Sciences de l'Éducation*, vol. 26, n°2, 383-402.

Atlas de la démographie médicale. (Juin, 2014). Conseil de l'Ordre des Médecins.

Ballatore, M. et Blöss, T. (2008), « L'autre réalité du programme Erasmus : affinité sélective entre établissements et reproduction sociale des étudiants », *Formation Emploi*, n° 103, 57-74.

Céreq, (2009), « Approches de la mobilité étudiante », Net.Doc.48.

Chardon, O., Estrade, M.-A., Toutlemonde, F. (2005), « Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom », *Premières synthèses*, n°50.1.

Endrizzi, L. (2010), « Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur », *Dossier d'actualité de la VST*, n°59, décembre.

Endrizzi, L. (2010), « La mobilité étudiante, entre mythe et réalité ». *Dossier d'actualité de la VST*, n° 51, février.

Ennafaa, R. et Paivandi, S. (2008). *Les étudiants étrangers en France : Enquête sur les projets, les parcours et les conditions de vies*. Paris : La Documentation française.

Gerbier, Y., Sauvatre, H. (2003), « Une classification des tutorats », *Recherche et Formation*, n°43, 29-45.

HCEEE, (2006), « Objectif 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur », *Rapport du Haut Comité Education-Economie-Emploi*.

Lindberg Matti E, (2009), « Student and early career mobility patterns among highly educated people in Germany, Finland, Italy, and the United Kingdom ». *Higher Education*, vol. 58, n° 3, 339-358.

Prouteau, D. (2009). « Parcours et réussite en licence des inscrits en L1 en 2004 », *Note d'information*, n°09.23.

Schmitt, C. (Novembre-Décembre, 2012). L'Université de Haute-Alsace au plus près de son territoire. *L'agglomération*, p. 13.

Terrier, E. (2009). *Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne*. (Thèse de doctorat, Université Rennes 2, Rennes).

Thomas, D. (Décembre - Janvier, 2013-2014). Des étudiants du monde entier. *L'agglomération*, p. 07.

Varghese, N-V. (2008). *Globalization of higher education and cross-border student mobility*. Rapport de recherche de l'IIPE, Paris : UNESCO.

Verbik, L. et Lasanowski, V. (2007). *International Student Mobility: Patterns and Trends*. London : Observatory on Borderless Higher Education (OBHE).

Sitographie

Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements d'enseignement supérieur
<http://www.amue.fr>

Centre International d'Etudes Pédagogiques
<http://www.ciep.fr>

Conseil de l'Europe
<http://www.coe.int>

La Croix
<http://www.la-croix.com>

La documentation Française :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Onisep
<http://www.onisep.fr>

Sénat
<http://www.senat.fr>

Site officiel de l'Union européenne
<http://europa.eu>

Union Nationale des Etudiants de France
<http://unef.fr>

Université de Haute-Alsace
<http://uha.fr>